

LA REGIONALE DES JEUNES PROCES - VERBAL (réunion téléphonique) Vendredi 14 août 2020

Présents : MM. Bruno FONTAINE, Johnny PAYET, Hosman GANGATE, Daniel LAFOSSE
Administrative : Stéphanie RAMCHETTY

Demande de report de match

Vu le mail du club EF DU PORT en date du 11 août 2020, nous demandant le report de la rencontre en catégories U17 prévu le samedi 15 août 2020 contre le club AS GUILLAUME,
Vu le mail du club AS GUILLAUME en date du 13 août 2020, donnant son accord pour le report de la rencontre

La Régionale des Jeunes décide :

- **De donner un avis favorable à la demande pour une reprogrammation au 26 août 2020**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

Vu le mail du club AF ST LOUISIEN en date du 11 août 2020, nous demandant le report des rencontres en catégories U15 et U17 prévu le samedi 15 août 2020 contre le club ATH CF PITON ST LEU,

Vu le mail du club ATH CF PITON ST LEU en date du 12 août 2020, donnant son accord pour le report de la rencontre

La Régionale des Jeunes décide :

- **De donner un avis favorable à la demande pour une reprogrammation au 26 août 2020**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

Vu le mail du club US BELLEMENE CANOT en date du 12 août 2020, nous demandant le report de la rencontre en catégories U15 prévu le samedi 15 août 2020 contre le club AFCO SAVANNA.

Vu le mail du club AFCO SAVANNAH en date du 12 août 2020, donnant son accord pour le report de la rencontre

La Régionale des Jeunes décide :

- **De donner un avis favorable à la demande pour une reprogrammation au 26 août 2020**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

Vu le mail du club SDEFA en date du 12 août 2020, nous demandant le report des rencontres des catégories U14, U15 et U17 prévu le samedi 15 août 2020 contre les clubs ST PAULOISE FC (U15 et U17) et SS JEANNE D'ARC (U14)

La Régionale des Jeunes décide :

- **De donner un avis favorable à la demande**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

Vu le mail du club AS ST LOUISIENNE en date du 12 août 2020, nous demandant le report des rencontres des catégories U15 et U17 prévu le samedi 15 août 2020 contre le club ASC ST ETIENNE,
Constatant l'absence de mail du club ASC ST ETIENNE,

La Régionale des Jeunes décide :

- **De donner un avis défavorable à la demande**

Vu le mail du club AS LANGEVIN LA BALANCE en date du 12 août 2020, nous demandant le report des rencontres des catégories U15 prévu le samedi 15 août 2020 contre le club AD VINCENDO SPORT.
Constatant l'absence de mail du club AD VINCENDO SPORT,

La Régionale des Jeunes décide :

- **De donner un avis défavorable à la demande**

Demande d'entente

Vu le mail du club CS CRETE en date du 12 août 2020, nous demandant de faire une entente avec le club A. AMIS DE CAYENNE pour la catégorie U15

La Régionale des Jeunes décide :

- **De donner un avis favorable à la demande**
- **Transmet au service compétition pour traitement**

Vu le mail du club AS MARSOUINS en date du 27 juillet 2020, nous demandant de faire une entente avec le club PITON ST LEU FA pour la catégorie U17

La Régionale des Jeunes décide :

- **De donner un avis favorable à la demande**
- **Transmet au service compétition pour traitement**